

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE STORCKENSOHN

Dossier n° DP 068 328 24 F0008

Date de dépôt : 14 octobre 2024

Demandeur : Mme PLACE Lysiane

Adresse terrain : 2 rue du Forst

68470 STORCKENSOHN

Objet de la demande : ravalement de façades

ARRÊTÉ DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Vu la déclaration préalable présentée le 14 octobre 2024 par Mme PLACE Lysiane demeurant 2 rue du Forst 68470 STORCKENSOHN ;

Vu l'objet de la demande : ravalement de façades, sur une construction située 2 rue du Forst 68470 STORCKENSOHN, pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de dépôt de la déclaration préalable, précisant les caractéristiques essentielles du projet, affiché en mairie à partir du 14 octobre 2024 et pendant toute la durée d'instruction ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (PLUi) approuvé le 14 mars 2019 et modifié le 30 mars 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à STORCKENSOHN, le

17 OCT, 2024

Le Maire

Jacques MARCHER

